

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le 9 novembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 novembre 2020.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Jean-Paul BREGEON : Premier Adjoint

Madame Isabelle LEROY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Florence DABIN, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Florent BARRÉ, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Patricia HERVOUET, Madame Elisabeth HAQUET : Adjoints

Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Antoine RAMEH, Monsieur Patrick PELLOQUET, Madame Catherine BODET, Monsieur Michel VIAULT, Monsieur Chaysavanh PRAVORAXAY, Madame Sylvie DORBEAU, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Bruno VIEVILLE, Madame Maya JARADE, Monsieur Ammar HADJI, Monsieur Laurent JUTARD, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Sylvain APAIRE, Monsieur Aurélien DURAND, Madame Valérie MAUDET, Madame Charline ABELLARD, Madame Amélie BROQUAIRE, Monsieur Rémi BARBÉ, Monsieur Denis BOUYER, Madame Sylvie TOLASSY, Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH, Madame Cécile GUIGANTI, Madame Sylvie CHARRIER, Madame Carole BOSSARD-GAUTIER, Monsieur Stéphane BROSSET, Madame Anne HARDY, Madame Sophie COINDRE : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Monsieur François DEBREUIL à Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Cyrille JAUNEAULT à Madame Carole BOSSARD-GAUTIER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Catherine BODET comme secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DÉCISIONS N° 2020/185 À N° 2020/213 PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, numéros 2020/185 à 2020/213 du mois d'octobre, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 – PAS DE COMMISSION

0.1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION D'UN ÉLU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (35 "Pour", 9 "Contre"),

DECIDE

Article unique - de ne pas prendre acte de l'installation en tant que conseiller municipal de Madame Sophie COINDRE issue de la liste " Cholet Autrement ", suite à la démission de Monsieur Jérémy CACHEUX.

1 - MOYENS GÉNÉRAUX

1.1 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote par article,

DECIDE

Article 1 - d'affecter, à l'unanimité (44 " Pour ", Monsieur HARTWICH ne prenant pas part au vote) le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget principal comme suit :

- 8 843 775,53 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 1 078 814,82 € en report de fonctionnement.

Article 2 - d'affecter, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 " Pour ", 10 " Abstentions "), le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe des opérations d'aménagement comme suit :

- pour l'API 091 :

- 151 581,60 € en report de fonctionnement.

- pour l'API 093 :

- 63 029,91 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 3 476 € en report de fonctionnement.

Article 3 - d'affecter, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 " Pour ", 10 " Abstentions "), le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe du stationnement comme suit :

- 118 756,14 € en report de fonctionnement.

1.2 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote par article,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 "Pour", 10 "Abstentions"), les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2020.

Article 2 - de reprendre, à l'unanimité (45 "Pour"), les restes à réaliser tels que figurant dans les documents budgétaires.

Article 3 - d'opter, à l'unanimité (45 "Pour"), au titre du budget principal, pour la neutralisation budgétaire totale, en 2020, des amortissements des subventions d'équipement versées.

1.3 - MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP), résultant de la prise en compte des écritures du budget supplémentaire, telles qu'elles ressortent des documents ci-annexés.

Cf. annexe 1.3

1.4 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'autoriser, à la majorité (35 " Pour ", 10 " Contre "), l'octroi de la subvention comme détaillé en annexe, à l'association Puy du Fou Académie.

Article 2 - d'autoriser, à l'unanimité, l'octroi des subventions aux structures désignées en annexe, ainsi que l'ajustement des enveloppes de crédits afférentes.

(Madame Sylvie DORBEAU ne prenant pas part au vote pour l'octroi de la subvention à l'association Cholet Football Club et Madame Isabelle LEROY ne prenant pas part au vote pour l'octroi de la subvention à Sèvre Loire Habitat).

Article 3 - d'approuver, à l'unanimité (45 " Pour "), la convention avec le Hockey Club Choletais.

Article 4 - d'adopter, à l'unanimité (45 " Pour "), les avenants aux conventions conclues avec La Jeune France et le Rugby Olympique Choletais.

Cf. annexe 1.4

1.5 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessous, conformément aux demandes de Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable en date des 18 juin 2019, 12 mai 2020 et 1^{er} septembre 2020 pour la somme de 43 201,32 € sur le budget principal et de 36,88 € sur le budget stationnement.

BUDGET PRINCIPAL		
ANNÉE	NATURE DE LA CRÉANCE	MONTANT
2009	TLPE	241,17 €
2010	Restauration scolaire	74,21 €
2011	TLPE	318,38 €
2012	TLPE	28,50 €
2013	TLPE	30,00 €
	Fourrière animale	110,00 €
	Enlèvement véhicule	214,91 €
	Restauration scolaire/Halte Garderie/Périscolaire	494,02 €
	Halles/Marchés	118,65 €
2014	Restauration scolaire/Halte Garderie/Périscolaire	541,14 €
	Halles/Marchés	150,69 €
	Droit de voirie	58,20 €
	TLPE	30,30 €
	Fourrière animale	180,00 €
2015	Restauration scolaire/Halte Garderie/Périscolaire	337,95 €
	Halles/Marchés	172,80 €
	Enlèvement véhicule	344,08 €
2016	Droit de voirie	1 161,16 €
	Enlèvement véhicule	1 579,70 €
	Halles/Marchés	220,37 €
	TLPE	1 020,68 €
	Fourrière animale	185,00 €
	Emplacement fête foraine	514,00 €
	Jugement condamnation	3 678,25 €

	Restauration scolaire/Halte Garderie/Périscolaire	3 153,29 €
2017	Restauration scolaire/Halte Garderie/Périscolaire	4 854,63 €
	Droit de voirie	3 854,45 €
	Halles/Marchés	544,32 €
	Fourrière animale	383,00 €
	TLPE	1 407,53 €
	Location bâtiment loyers charges	2,99 €
	Enlèvement véhicule	2 475,94 €
	2018	Droit de voirie
Enlèvement véhicule		3 057,79 €
Location bâtiment loyers charges		269,91 €
TLPE		820,10 €
Restauration scolaire/Halte Garderie/Périscolaire		5 968,30 €
Fourrière animale		194,00 €
Manifestation – facturation frais transport		44,60 €
Cession immobilisations		0,01 €
Halles/Marchés		1 128,96 €
2019	Restauration scolaire/Halte Garderie/Périscolaire	1 514,68 €
	Droit de voirie	84,50 €
	Fourrière animale	196,00 €
	Enlèvement véhicule	576,10 €
	Halles/Marchés	97,44 €
	TLPE	0,60 €
	TOTAL	43 201,32 €

BUDGET STATIONNEMENT		
ANNÉE	NATURE DE LA CRÉANCE	MONTANT
2019	Facturation sinistre Parking Mondement	36,88 €
	TOTAL	36,88 €

1.6 - APPEL A PROJETS DE L'ÉTAT - ENVELOPPE COMPLÉMENTAIRE DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020-APPROBATION DES OPÉRATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'approuver les projets d'investissements des opérations inscrites dans les dossiers de demande de subvention, tels qu'ils ressortent des plans prévisionnels de financements ci-annexés et d'inscrire les crédits correspondants au budget principal.

Cf. annexe 1.6

1.7 - AVIS SUR DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE RÉGISSEUR D'AVANCES ANIMATION SPORTS ET LOISIRS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique – d'émettre, à titre exceptionnel, un avis favorable à la demande de remise gracieuse de la dette de 520 €, formulée par Madame Martine BEDUNEAU, régisseur de la régie d'avances Animation Sports et Loisirs, auprès de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

1.8 - LISTE DES BIENS AMORTIS - ADJONCTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'adopter la durée d'amortissement suivante : Cheptel : 5 ans.

1.9 - CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR LE QUARTIER FAVREAU - LES MAUGES - APPROBATION DE L'AVENANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le quartier Favreau-Les Mauges, à conclure avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'État, l'Agglomération du Choletais et les bailleurs sociaux, visant à intégrer au programme initial l'opération de requalification de 40 logements du bâtiment Dumont d'Urville de Sèvre Loire Habitat.

1.10 - CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES - AVENANT DE PROLONGATION

Madame Isabelle LEROY ne prend pas part au vote en sa qualité de Présidente de Sèvre Loire Habitat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires Jean Monnet, Bretagne-Bostangis, Colline-Villeneuve et Favreau-Les Mauges situés à Cholet, à conclure avec l'État, les bailleurs Sèvre Loire Habitat et LogiOuest, et l'Agglomération du Choletais, visant à prolonger de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2022, l'application de ces dispositions.

1.11 - LOTISSEMENT CLOS GRÉGOIRE - VENTE DU LOT N° 1 - BOULEVARD VICTOR HUGO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la cession du lot n° 1, cadastré section AR n° 695 d'une superficie de 484 m², au profit de Madame et Monsieur Patrice RONDEAU au prix de 90 000 €.

Cf. annexe 1.11

1.12 - RÉTROCESSION DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS - LOTISSEMENT LE CLOS GUTENBERG - RUE HENRI COUSSEAU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section BC n° 411 d'une superficie de 1 249 m², correspondant à la rue Henri Cousseau, étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par le cédant.

Article 2 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 3 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de l'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et les ouvrages communs afférents, situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 4 - de classer la voie correspondante dans le domaine public routier communal.

Cf. annexe 1.12

1.13 - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE FREE MOBILE - AVENUE DES CÂLINS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec l'opérateur FREE MOBILE, ayant pour objet la constitution de servitudes de passage pour accéder au site et pour le passage de réseaux sous les parcelles cadastrées section AD n°s 671 et 684, situées avenue des Câlines, dans les conditions suivantes :

- procéder à l'installation des câbles de raccordement dans le respect des normes techniques, des règles de l'art et des règles relatives à l'hygiène et la sécurité,

- s'engager à indemniser la Ville des dommages qui pourraient être causés au terrain en raison de l'exercice du droit de passage sur lesdites parcelles.

La convention est conclue pour une durée initiale de huit ans. Elle réglera les rapports des parties entre elles aussi longtemps que les installations du bénéficiaire seront présentes sur le site, sauf résiliation anticipée à tout moment.

1.14 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE - RUE DES PERVENCHES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec ENEDIS ayant pour objet la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts d'un linéaire de 126 mètres, ainsi que les droits en découlant (passage, accès, élagage...), sur les parcelles cadastrées section CY n° 795, 905, 993 et 1010, situées rue des Pervenches, étant précisé que les frais afférents sont à la charge exclusive d'ENEDIS.

Cf. annexe 1.14

1.15 - CESSION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE À MONSIEUR ÉTIENNE LOISEAU - CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la cession au profit de Monsieur Etienne LOISEAU de la parcelle cadastrée section EW n° 364, d'une superficie totale de 1 ha 76 a 88 ca et située " La Vieille Terre " au lieu-dit La Roulière à Cholet, au prix de 2 300 euros l'hectare, soit la somme de 4 068 euros nets.

Cf. annexe 1.15

1.16 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TERRAIN DES ANCIENNES SERRES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article 1- de constater que le terrain cadastré section AZ n° 611, sis 13 avenue du Maréchal Leclerc, d'une superficie de 6 829 m² n'est plus affecté au service public de Gestion des espaces verts.

Article 2 - de déclasser du domaine public communal le terrain cadastré section AZ n° 611, sis 13 avenue du Maréchal Leclerc, désaffecté du service public de Gestion des espaces verts afin de le céder.

Cf. annexe 1.16

1.17 - CESSION DE TERRAINS CONSTITUANT UNE VOIE FERRÉE À LA SOCIÉTÉ NICOLL - AVENUE GUSTAVE FERRIÉ - CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article 1 - de retirer la délibération n° 0-10 du Conseil Municipal du 8 juin 2020, portant cession de terrain à la société NICOLL, avenue Gustave Ferrié.

Article 2 - de donner son accord pour la cession au profit de la société NICOLL des parcelles cadastrées section BH n° 38, 48, 51, 58, 101, 102, 103, 104, 105, 106 et 107, d'une superficie totale de 9 880 m² et situées avenue Gustave Ferrié, pour un montant total de 73 841 euros nets.

Cf. annexe 1.17

1.18 - DÉNOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 "Pour", Monsieur BREGEON disposant du pouvoir de Monsieur DEBREUIL ne prenant pas part au vote),

DECIDE

Article unique - d'attribuer les noms suivants aux voies constituant la première phase du lotissement " Bois Chantemerle ", conformément au plan joint en annexe :

- Rue de la Bergeronnette,
- Rue du Rouge-Gorge,
- Rue de la Grive Musicienne.

Cf. annexe 1.18

1.19 - RAPPORT DE SITUATION INTERNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 "Pour", 10 "ne prennent pas part au vote"),

DECIDE

Article unique - de prendre acte du rapport de situation interne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

1.20 - RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, pour l'année 2019.

1.21 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 "Pour", 10 "ne prennent pas part au vote"),

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour le budget 2021.

1.22 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - APPROBATION DES MODALITÉS DES SÉANCES À DISTANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'approuver les modalités d'organisation des séances de la commission d'appel d'offres lorsque celle-ci est appelée à se réunir à distance, telles qu'annexées.

Cf. annexe 1.22

2 - DÉVELOPPEMENT

2.1 - ADHÉSION DE LA VILLE AU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DU MAINE-ET-LOIRE (GDS49)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'approuver l'adhésion au Groupement de Défense Sanitaire du Maine-et-Loire (GDS49), étant précisé que la cotisation 2020/2021 s'élève à 60,97 €.

2.2 - CONCOURS DE DESSINS - NOËL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les termes du règlement du concours de dessins organisé par la Ville de Cholet, du 27 novembre au 17 décembre 2020, définissant les modalités d'inscription et d'organisation de cette action et permettant de récompenser des enfants âgés de 3 à 8 ans.

Article 2 - de fixer la composition du jury permettant de sélectionner les lauréats comme suit :

- Évelyne PINEAU, Conseillère Municipale déléguée au Commerce,
- Myriam HERVOUET, Directrice de l'Office de Tourisme du Choletais,
étant précisé que le jury sera présidé par Patricia HERVOUET, Adjointe au Maire en charge du Commerce.

Cf. annexe 2.2

2.3 - CRÉATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU CLOS GRÉGOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article 1 - de constituer l'Association Syndicale Libre du lotissement Clos Grégoire.

Article 2 - de céder, à titre gratuit, au profit de l'Association Syndicale Libre du lotissement Clos Grégoire les parcelles constituant les espaces communs de l'opération (voiries internes, réseaux souterrains, espaces verts et plantations) situées 41 boulevard Victor Hugo et cadastrées section AR n° 698, 699, 705 et 706 d'une superficie totale de 564 m².

Cf. annexe 2.3

2.4 - TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE ET POSE DE MOBILIER URBAIN (2018-2021) - AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article unique - d'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue avec l'Agglomération du Choletais (AdC), relative à des travaux de signalisation verticale et horizontale et pose de mobiliers urbains (2018-2021), ayant pour objet de prendre en compte les nouveaux engagements maximums de l'AdC comme suit, augmentés de 15 000 € HT (18 000 € TTC) pour les 3^{ème} et 4^{ème} périodes :

	Engagement minimum annuel HT	Engagement minimum annuel TTC	Engagement maximum annuel HT	Engagement maximum annuel TTC
1^{ère} et 2^{ème} périodes				
AdC	12 500,00 €	15 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
Ville de Cholet	12 500,00 €	15 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
Total annuel	25 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €
3^{ème} et 4^{ème} périodes				
AdC	12 500,00 €	15 000,00 €	65 000,00 €	78 000,00 €
Ville de Cholet	12 500,00 €	15 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €

Total annuel	25 000,00 €	30 000,00 €	115 000,00 €	138 000,00 €
---------------------	-------------	-------------	--------------	--------------

3 - ÉDUCATION

3.1 - APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE À LA MÉMOIRE D'ALAIN MONTIGNÉ DANS L'ENCEINTE DU SKATEPARK DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article 1 - d'approuver l'apposition d'une plaque commémorative, dans l'enceinte du skatepark, situé avenue Anatole MANCEAU à Cholet, pour honorer la mémoire d'Alain MONTIGNÉ, célèbre skateur choletais, ayant œuvré pour la vie associative choletaise, la reconnaissance et le développement de son sport.

Article 2 - d'approuver l'utilisation de la plaque réalisée pour l'ancien skatepark de Ribou.

3.2 - ARCHIVES MUNICIPALES - DÉPÔT DES ARCHIVES HISTORIQUES DE L'ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE HARMONIQUE DE CHOLET ET DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DU TEXTILE ET DE LA MODE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 "Pour"),

DECIDE

Article 1 - d'accepter le dépôt des archives historiques de l'Association l'Orchestre Harmonique de Cholet et de des archives historiques de l'Association des Amis du Musée du Textile et de la Mode pour y être conservées aux archives municipales de la Ville de Cholet.

Article 2 - de passer des contrats de dépôt révocables avec l'Association l'Orchestre Harmonique de Cholet et l'Association des Amis du Musée du Textile et de la Mode, fixant les modalités de conservation, de traitement et de communication des documents déposés et les conditions de dénonciation desdits contrats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Catherine BODET

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 9 novembre 2020,

Florence JAUNEAULT	Patricia HERVOUET	Ammar HADJI	Sylvie TOLASSY
Jean-Paul BREGEON	Elisabeth HAQUET	Laurent JUTARD	Kai-Ulrich HARTWICH
Isabelle LEROY	Evelyne PINEAU	Jean-François BAZIN	Cécile GUIGANTI
Frédéric PAVAGEAU	Antoine RAMEH	Sylvie ROCHAIS	Sylvie CHARRIER
Florence DABIN	Patrick PELLOQUET	Sylvain APAIRE	Carole BOSSARD- GAUTIER
Patrice BRAULT	Michel VIAULT	Aurélien DURAND	Stéphane BROSSET
Laurence TEXEREAU	Chaysavanh PRAVORAXAY	Valérie MAUDET	Anne HARDY
Olivier BAGUENARD	Sylvie DORBEAU	Charline ABELLARD	Sophie COINDRE
Annick JEANNETEAU	Patricia RIGAUDEAU	Amélie BROQUAIRE	
Florent BARRÉ	Bruno VIEVILLE	Rémi BARBÉ	
Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Maya JARADE	Denis BOUYER	

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BS 2020**

1.3

Budget Principal

AP 5001 – Bâtiments Communaux

API 047 – Les Halles							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	470 450 €	470 450 €					
Restes à réaliser 2019	0 €	-7 430 €	7 430 €				
Glissements de crédits	0 €	-50 648 €	50 648 €				
Transfert de crédits de l'API 099 – Amélioration des équipements communaux	20 000 €		20 000 €				
Proposition BS 2020	490 450 €	412 372 €	78 078 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 077 – Accessibilité des bâtiments communaux							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	816 410 €	484 410 €	160 000 €	172 000 €			
Transfert de crédits de l'API 573 – Réparation d'équipements communaux	3 585 €		3 585 €				
Glissements de crédits	0 €	-145 025 €		145 025 €			
Proposition BS 2020	819 995 €	339 385 €	163 585 €	317 025 €	0 €	0 €	0 €

API 078 – Hangar des Carnavaliers							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 218 090 €	1 018 090 €	200 000 €				
Crédits antérieurs à annuler	-3 242 €	-3 242 €					
Proposition BS 2020	1 214 848 €	1 014 848 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 094 – Nouvelle Salle des Fêtes							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	5 200 000 €	30 000 €	100 000 €	1 800 000 €	2 870 000 €	400 000 €	
Glissements de crédits	0 €	-25 242 €				25 242 €	
Proposition BS 2020	5 200 000 €	4 758 €	100 000 €	1 800 000 €	2 870 000 €	425 242 €	0 €

API 095 – Réhabilitation de l'Hôtel de Ville/d'Agglomération							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	380 000 €	330 000 €	50 000 €				
Restes à réaliser 2019	0 €	-17 295 €	17 295 €				
Glissements de crédits	0 €	-27 835 €	27 835 €				
Proposition BS 2020	380 000 €	284 870 €	95 130 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 099 – Amélioration des équipements communaux							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 050 000 €	0 €	1 050 000 €				
Transfert de crédits vers l'API 047 – Les Halles	-20 000 €		-20 000 €				
Proposition BS 2020	1 030 000 €	0 €	1 030 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 573 – Réparation d'équipements communaux							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	18 529 674 €	17 175 674 €	1 354 000 €				
Crédits antérieurs à annuler	-332 874 €	-332 874 €					
Transfert de crédits vers l'API 077 - Accessibilité des bâtiments communaux	-3 585 €		-3 585 €				
Proposition BS 2020	18 193 215 €	16 842 800 €	1 350 415 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 574 – Eglise Notre Dame							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	3 850 952 €	3 850 952 €					
Crédits antérieurs à annuler	-1 521 €	-1 521 €					
Proposition BS 2020	3 849 431 €	3 849 431 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BS 2020**

Budget Principal

AP 5002 – Matériels et mobiliers des services publics

API 035 – Renouvellement du parc photocopieurs

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	787 580 €	787 580 €					
Crédits antérieurs à annuler	-2 755 €	-2 755 €					
Proposition BS 2020	784 825 €	784 825 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 526 – Acquisition de matériel de communication

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	586 080 €	581 080 €	5 000 €				
Crédits antérieurs à annuler	-10 495 €	-10 495 €					
Transfert de crédits de l'API 569 - Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	2 770 €		2 770 €				
Proposition BS 2020	578 355 €	570 585 €	7 770 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 529 – Acquisition de matériel espaces verts

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 826 265 €	1 597 515 €	228 750 €				
Crédits antérieurs à annuler	-425 €	-425 €					
Transfert de crédits de l'API 569 – Acquisition de véhicules, matériels et mobiliers	1 770 €		1 770 €				
Transfert de crédits de l'API 569 - Acquisition de véhicules, matériels et mobiliers	840 €		840 €				
Proposition BS 2020	1 828 450 €	1 597 090 €	231 360 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 569 – Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	6 683 874 €	6 051 874 €	632 000 €				
Restes à réaliser 2019	0 €	-364 107 €	364 107 €				
Crédits antérieurs à annuler	-25 106 €	-25 106 €					
Transfert de crédits vers l'API 529 - Acquisition de matériels espaces verts	-1 770 €		-1 770 €				
Transfert de crédits vers l'API 529 - Acquisition de matériels espaces verts	-840 €		-840 €				
Transfert de crédits vers l'API 526 - Acquisition de matériel de communication	-2 770 €		-2 770 €				
Ajustement	12 287 €		12 287 €				
Ajustement	2 770 €		2 770 €				
Proposition BS 2020	6 668 445 €	5 662 661 €	1 005 784 €	0 €	0 €	0 €	0 €

AP 5003 – Edifices culturels

API 058 – Eglise Notre Dame

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	32 387 €	32 387 €					
Crédits antérieurs à annuler	-36 €	-36 €					
Proposition BS 2020	32 351 €	32 351 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT BS 2020

Budget Principal

AP 5004 – Systèmes d'information et de télécommunication

API 037 – Schéma Directeur Informatique

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 215 714 €	1 135 416 €	70 000 €	10 298 €			
Restes à réaliser 2019	0 €	-37 088 €	37 088 €				
Glissements de crédits	0 €	-418 €		418 €			
Proposition BS 2020	1 215 714 €	1 097 910 €	107 088 €	10 716 €	0 €	0 €	0 €

API 043 – Système d'informations géographiques

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 117 932 €	837 932 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	
Restes à réaliser 2019	0 €	-19 800 €	19 800 €				
Glissements de crédits	0 €	-11 683 €				11 683 €	
Proposition BS 2020	1 117 932 €	806 449 €	89 800 €	70 000 €	70 000 €	81 683 €	0 €

API 096 – Travaux de fibrages des écoles

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	800 000 €	140 000 €	190 000 €	250 000 €	220 000 €		
Restes à réaliser 2019	0 €	-36 096 €	36 096 €				
Glissements de crédits	0 €	-113 €			113 €		
Proposition BS 2020	800 000 €	103 791 €	226 096 €	250 000 €	220 113 €	0 €	0 €

API 572 – Acquisition de matériel et logiciel écoles

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	3 856 482 €	2 826 482 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	190 000 €	
Restes à réaliser 2019	0 €	-14 728 €	14 728 €				
Crédits antérieurs à annuler	-14 209 €	-14 209 €					
Proposition BS 2020	3 842 273 €	2 797 545 €	294 728 €	280 000 €	280 000 €	190 000 €	0 €

AP 5005 – Réhab. Extension, aménagt Ets Scolaires 1^{er} degré

API 098 – Cuisine Centrale

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	50 000 €	30 000 €	20 000 €				
Restes à réaliser 2019	0 €	-17 520 €	17 520 €				
Glissements de crédits	0 €	-10 944 €	10 944 €				
Proposition BS 2020	50 000 €	1 536 €	48 464 €	0 €	0 €	0 €	0 €

AP 5008 – Acquisition d'oeuvres et matériel culturel

API 568 – Acq. et restauration de matériel culturel

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	986 695 €	982 195 €	4 500 €				
Crédits antérieurs à annuler	-408 €	-408 €					
Ajustement	3 000 €		3 000 €				
Proposition BS 2020	989 287 €	981 787 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

AP 5010 – Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs

API 064 – Salle Grégoire

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	4 684 840 €	4 684 840 €					
Glissements de crédits	0 €	-9 999 €	9 999 €				
Proposition BS 2020	4 684 840 €	4 674 841 €	9 999 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 532 – Acq. de matériel sportif

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 884 994 €	1 819 814 €	65 180 €				
Crédits antérieurs à annuler	-6 006 €	-6 006 €					
Transfert crédits vers l'API 571 – Réparation et aménagement des espaces verts	-1 860 €		-1 860 €				
Proposition BS 2020	1 877 128 €	1 813 808 €	63 320 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BS 2020**

Budget Principal

AP 5014 – Voirie, trottoirs, réseaux et parkings

API 002 – Aménagement des voiries primaires dans les ZAC

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 894 062 €	1 894 062 €					
Transfert de crédits de l'API 570 - Réparation et aménagement de voiries	4 598 €		4 598 €				
Crédits antérieurs à annuler	-1 575 €	-1 575 €					
Proposition BS 2020	1 897 085 €	1 892 487 €	4 598 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 062 – Giratoire du Puy Saint Bonnet

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	459 658 €	459 658 €					
Crédits antérieurs à annuler	-3 466 €	-3 466 €					
Proposition BS 2020	456 192 €	456 192 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 063 – Livre Blanc réfection de voiries

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	7 277 620 €	6 667 620 €	180 000 €	430 000 €			
Restes à réaliser 2019	0 €	-61 526 €	61 526 €				
Glissements de crédits	0 €	-113 866 €		113 866 €			
Proposition BS 2020	7 277 620 €	6 492 228 €	241 526 €	543 866 €	0 €	0 €	0 €

API 076 – Système variation tension éclairage

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 013 680 €	898 070 €	115 610 €				
Glissements de crédits	0 €	-205 €	205 €				
Ajustement	0 €						
Proposition BS 2020	1 013 680 €	897 865 €	115 815 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 087 – Vidéo protection

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	357 700 €	307 700 €	50 000 €				
Glissements de crédits	0 €	-16 780 €	16 780 €				
Proposition BS 2020	357 700 €	290 920 €	66 780 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 550 – Bornes d'incendie

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	541 218 €	507 568 €	33 650 €				
Crédits antérieurs à annuler	-1 694 €	-1 694 €					
Proposition BS 2020	539 524 €	505 874 €	33 650 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 570 – Réparation et aménagement de voiries

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	11 057 303 €	10 132 303 €	925 000 €				
Crédits antérieurs à annuler	-64 512 €	-64 512 €					
Transfert de crédits vers l'API 002 - Aménagement des voies dans les ZAC	-4 598 €		-4 598 €				
Proposition BS 2020	10 988 193 €	10 067 791 €	920 402 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 575 – Extension des réseaux électriques

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	123 373 €	91 373 €	32 000 €				
Crédits antérieurs à annuler	-38 336 €	-38 336 €					
Proposition BS 2020	85 037 €	53 037 €	32 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BS 2020**

Budget Principal

AP 5015 – Aménagement du territoire communal

API 044 – Arcade Rougé							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	17 266 069 €	17 266 069 €					
Crédits antérieurs à annuler	-3 739 €	-3 739 €					
Proposition BS 2020	17 262 330 €	17 262 330 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 050 – Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud Est							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	9 472 541 €	9 472 541 €					
Crédits 2019 à annuler	-14 695 €	-14 695 €					
Proposition BS 2020	9 457 846 €	9 457 846 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 079 – Maison de l'Enfance quartier Favreau							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 543 500 €	1 543 500 €					
Restes à réaliser 2019	0 €	-491 €	491 €				
Glissements de crédits	0 €	-19 336 €	19 336 €				
Transfert de crédits de l'API 088 - Aménagement quartier Gare	16 900 €		16 900 €				
Proposition BS 2020	1 560 400 €	1 523 673 €	36 727 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 088 – Aménagement du quartier de la Gare							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	859 200 €	432 765 €	281 435 €	145 000 €			
Glissements de crédits	0 €	-163 955 €		163 955 €			
Transfert de crédits vers l'API 079 – Maison de l'Enfance quartier Favreau	-16 900 €		-16 900 €				
Transfert de crédits vers l'API 522 - Acquisition foncière et immobilière	-160 000 €		-160 000 €				
Glissements de crédits	0 €		-104 535 €	104 535 €			
Proposition BS 2020	682 300 €	268 810 €	0 €	413 490 €	0 €	0 €	0 €

API 097 – Requalification urbaine quartier Favreau							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	4 370 000 €	20 000 €	1 610 000 €	1 150 000 €	1 590 000 €		
Glissements de crédits	0 €	-19 136 €			19 136 €		
Proposition BS 2020	4 370 000 €	864 €	1 610 000 €	1 150 000 €	1 609 136 €	0 €	0 €

API 519 – Etudes d'urbanisme							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	417 417 €	417 417 €	0 €				
Crédits antérieurs à annuler	-3 294 €	-3 294 €					
Transfert de crédits de l'API 522 - Acquisition foncière et immobilière	1 800 €		1 800 €				
Proposition BS 2020	415 923 €	414 123 €	1 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 522 – Acquisition foncière et immobilière							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	10 937 589 €	10 837 589 €	100 000 €				
Crédits antérieurs à annuler	-253 915 €	-253 915 €					
Transfert crédits vers l'API 519 Etudes d'urbanisme	-1 800 €		-1 800 €				
Transfert de crédits de l'API 088 - Aménagement du quartier de la Gare	160 000 €		160 000 €				
Ajustement	1 800 €		1 800 €				
Proposition BS 2020	10 843 674 €	10 583 674 €	260 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BS 2020**

Budget Principal

API 553 – Commission consultation du Puy Saint Bonnet							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 037 657 €	1 012 657 €	25 000 €				
Restes à réaliser 2019	0 €	-1 919 €	1 919 €				
Crédits antérieurs à annuler	-29 980 €	-29 980 €					
Ajustement	5 876 €		5 876 €				
Proposition BS 2020	1 013 553 €	980 758 €	32 795 €	0 €	0 €	0 €	0 €

AP 5016 – Espaces Verts

API 073 – Serres municipales							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	3 411 757 €	3 411 757 €					
Crédits antérieurs à annuler	-61 €	-61 €					
Proposition BS 2020	3 411 696 €	3 411 696 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 086 – Extension du cimetière							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 406 238 €	261 238 €	605 000 €	540 000 €			
Glissements de crédits	0 €	-20 638 €		20 638 €			
Glissements de crédits	0 €		-472 000 €	472 000 €			
Proposition BS 2020	1 406 238 €	240 600 €	133 000 €	1 032 638 €	0 €	0 €	0 €

API 571 – Réparation et aménagement des espaces verts							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	9 558 896 €	7 481 796 €	2 077 100 €				
Crédits 2019 à annuler	-22 553 €	-22 553 €					
Transfert crédits de l'API 532	1 860 €		1 860 €				
Ajustement	19 000 €		19 000 €				
Ajustement	-18 000 €		-18 000 €				
Ajustement	5 000 €		5 000 €				
Ajustement	20 000 €		20 000 €				
Proposition BS 2020	9 564 203 €	7 459 243 €	2 104 960 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BS 2020**

Budget Aménagement

AP 5031 – Opération de Lotissement

API 093 – Lotissement grégoire							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	966 426 €	869 933 €	96 493 €				
Glissements de crédits	0 €	-119 429 €		119 429 €			
	0 €		-34 464 €	34 464 €			
Proposition BS 2020	966 426 €	750 504 €	62 029 €	153 893 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
BS 2020**

Budget Stationnement

AP 5040 – Gestion sur Stationnement payant

API 081 – FISAC- Modernisation des moyens de paiement

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	523 724 €	488 724 €	35 000 €				
Glissements de crédits	0 €	-594 €		594 €			
Proposition BS 2020	523 724 €	488 130 €	35 000 €	594 €	0 €	0 €	0 €

API 082 – Equipements des parkings en ouvrage

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	268 694 €	268 694 €					
Restes à réaliser 2019	0 €	-5 400 €	5 400 €				
Glissements de crédits	0 €	-45 795 €	10 000 €	25 000 €	10 795 €		
Proposition BS 2020	268 694 €	217 499 €	15 400 €	25 000 €	10 795 €	0 €	0 €

API 083 – Acquisition d'équipements de gestion

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	290 275 €	257 275 €	33 000 €				
Transfert de crédits vers l'API 089 – Réseau stationnement	-14 994 €		-14 994 €				
Proposition BS 2020	275 281 €	257 275 €	18 006 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 084 – Travaux sur parcs en enclos

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	833 159 €	833 159 €					
Glissements de crédits	0 €	-143 736 €		143 736 €			
Proposition BS 2020	833 159 €	689 423 €	0 €	143 736 €	0 €	0 €	0 €

API 089 – Réseaux de stationnement

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	63 798 €	63 798 €					
Glissements de crédits	0 €	-26 880 €	26 880 €				
Transfert de crédits de l'API 083 – Acquisition d'équipements de gestion	14 994 €		14 994 €				
Proposition BS 2020	78 792 €	36 918 €	41 874 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 580 – Réparation sur parkings en ouvrage

	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	893 797 €	686 797 €	207 000 €				
Crédits antérieurs à annuler	-233 646 €	-233 646 €					
Ajustement	172 696 €		172 696 €				
Proposition BS 2020	832 847 €	453 151 €	379 696 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Subventions 2020

ACTIONS DE QUARTIERS, COMMERCE ET ARTISANAT

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Commerçants des quartiers		-3 000 €	
Sous-total		-3 000 €	
TOTAL		-3 000 €	

CABINET DU MAIRE

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Ordre International des Anysetiens Commanderie du Choletais, des Mauges et du Bocage Vendéen	45 €		
Sous-total	45 €		
TOTAL		45 €	

COMMUNICATION

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Communication Catholique en Anjou - RCF Anjou		5 000 €	
Sous-total		5 000 €	
TOTAL		5 000 €	

COOPERATIONS ETRANGERES ET INTERNATIONALES

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Organisme d'enseignement</i>			
Collège République		- 630 €	
Sous-total		- 630 €	
TOTAL		- 630 €	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Subventions 2020

CULTURE

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Personne physique</i>			
C.BRAUD-LOIRET		1 000 €	
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Utilisation des équipements culturels		-11 300 €	
Sous-total		-10 300 €	
TOTAL		-10 300 €	

ENSEIGNEMENT

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Puy du Fou Académie	2 000 €		
Sous-total	2 000 €		
TOTAL		2 000 €	

FINANCES

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Association Fête Foraine de Cholet		850 €	
Cholet Evénements	-50 593 €		
Sous-total	- 50 593 €	850 €	
TOTAL		- 49 743 €	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Subventions 2020

JEUNESSE

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Alcool Assistance du Maine-et-Loire		1 000 €	
<i>Personne physique</i>			
C.BRAUD-LOIRET		700 €	
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Bourses Initiatives Jeunes		- 1 700 €	
Sous-total		0 €	
TOTAL		0 €	

SOLIDARITES

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
ADAPEI 49-Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales du M&L	- 61 €		
<i>Organisme public</i>			
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais - Résidences Autonomie de Cholet		410 €	
Département de Maine-et-Loire	- 21 250 €		
Sèvre Loire Habitat		1 400 €	
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Commission Georges Prisset		- 410 €	
Sous-total	- 21 311 €	1 400 €	
TOTAL		- 19 911 €	

SPORTS

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Cholet Football Club		4 300 €	
Hockey Club Choletais (H.C.C.)		10 000 €	
La Jeune France		8 000 €	
Rugby Olympique Choletais		11 000 €	
Sous-total		33 300 €	
TOTAL		33 300 €	

**Plans prévisionnels de financements
Enveloppe complémentaire DSIL 2020**

Travaux de démolition du bâtiment 37 rue des vieux greniers (ex cinéma REX)

EMPLOIS		RESSOURCES	
Maîtrise d'oeuvre	47 068,50 €	Etat (DSIL)	104 768,46 €
Sps, géomètre, diag amiante et déchets	17 160,42 €	FEDER	174 614,46 €
Travaux	285 000,00 €	VdC	69 846,00 €
TOTAL	349 228,92 €	TOTAL	349 228,92 €

Remplacement de la chaudière basse température du centre horticole

EMPLOIS		RESSOURCES	
Chaudière	20 834,00 €	Etat (DSIL)	16 667,00 €
		VdC	4 167,00 €
TOTAL	20 834,00 €	TOTAL	20 834,00 €

Remplacement de la chaudière du Groupe Scolaire les Richardières

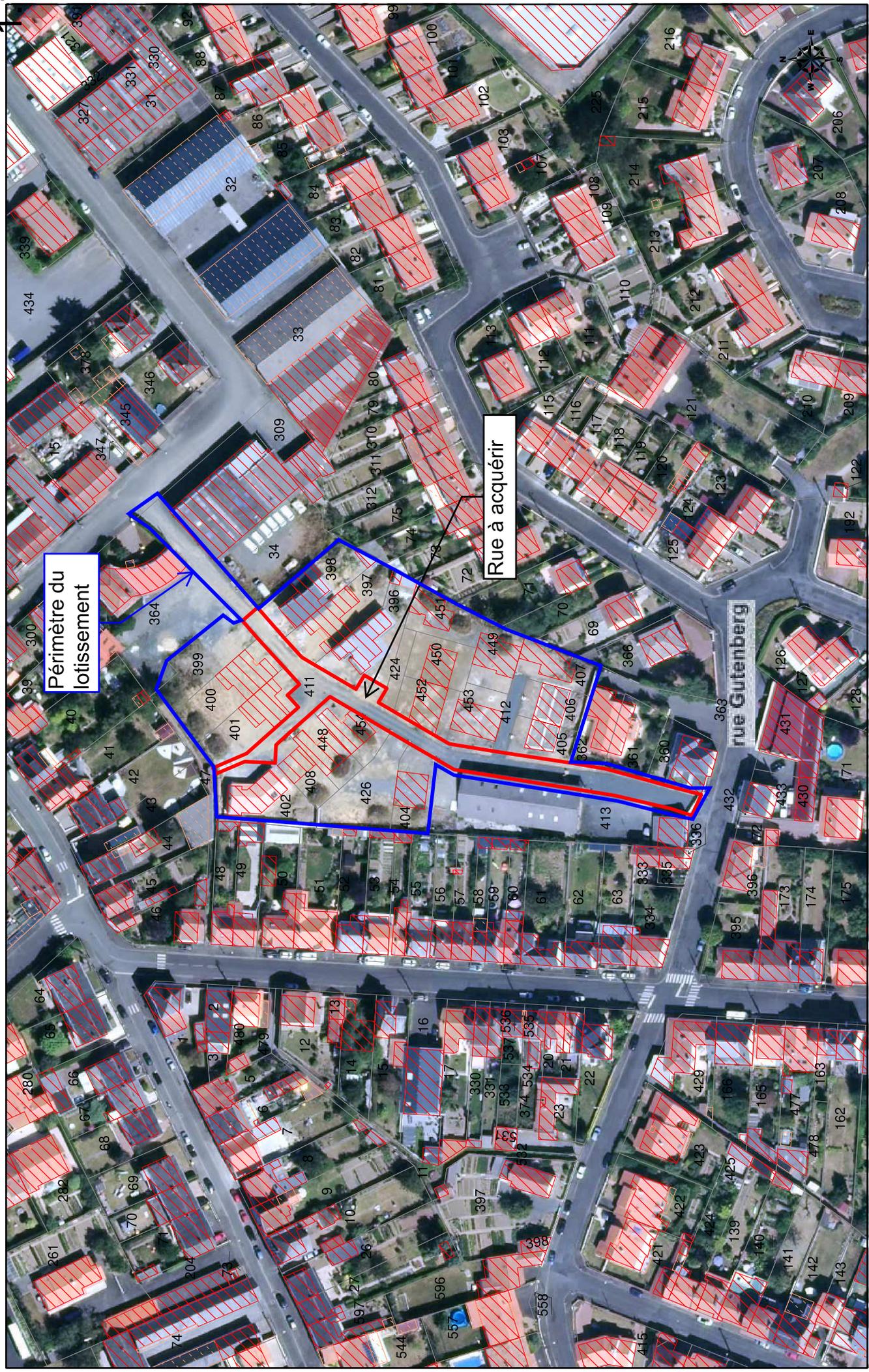
EMPLOIS		RESSOURCES	
Chaudière	35 000,00 €	Etat (DSIL)	28 000,00 €
		VdC	7 000,00 €
TOTAL	35 000,00 €	TOTAL	35 000,00 €

Réfection des éclairages de la salle de gymnastique et des vestiaires du complexe sportif du Bellay à Cholet

EMPLOIS		RESSOURCES	
Eclairages	28 480,00 €	Etat (DSIL)	22 784,00 €
		VdC	5 696,00 €
TOTAL	28 480,00 €	TOTAL	28 480,00 €

LOTISSEMENT CLOS GREGOIRE – VENTE DU LOT N°1 - BOULEVARD VICTOR HUGO





Périmètre du lotissement

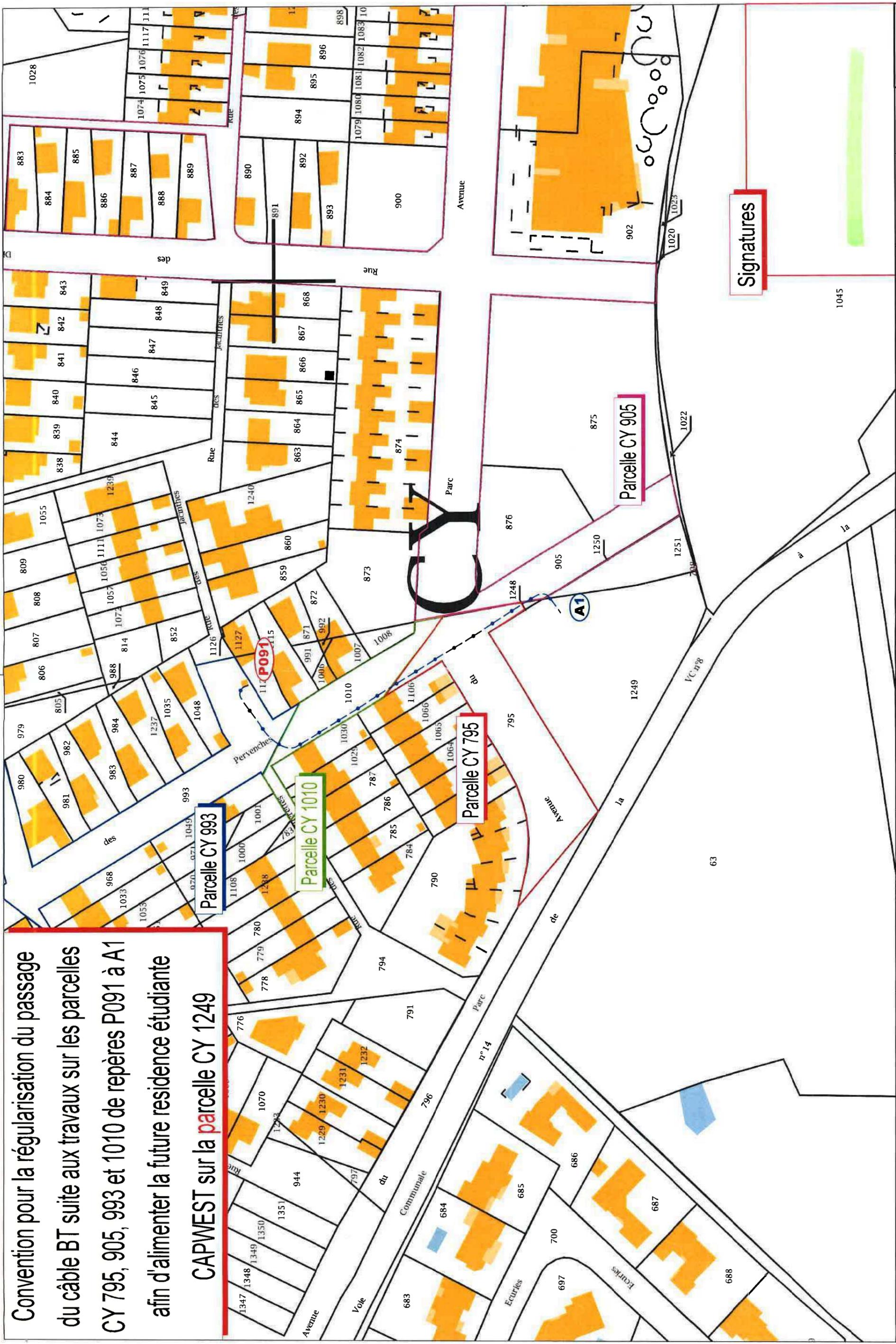
Rue à acquérir



Echelle : 1:1 500
08/10/2020

RETROCESSION CLOS GUTENBERG

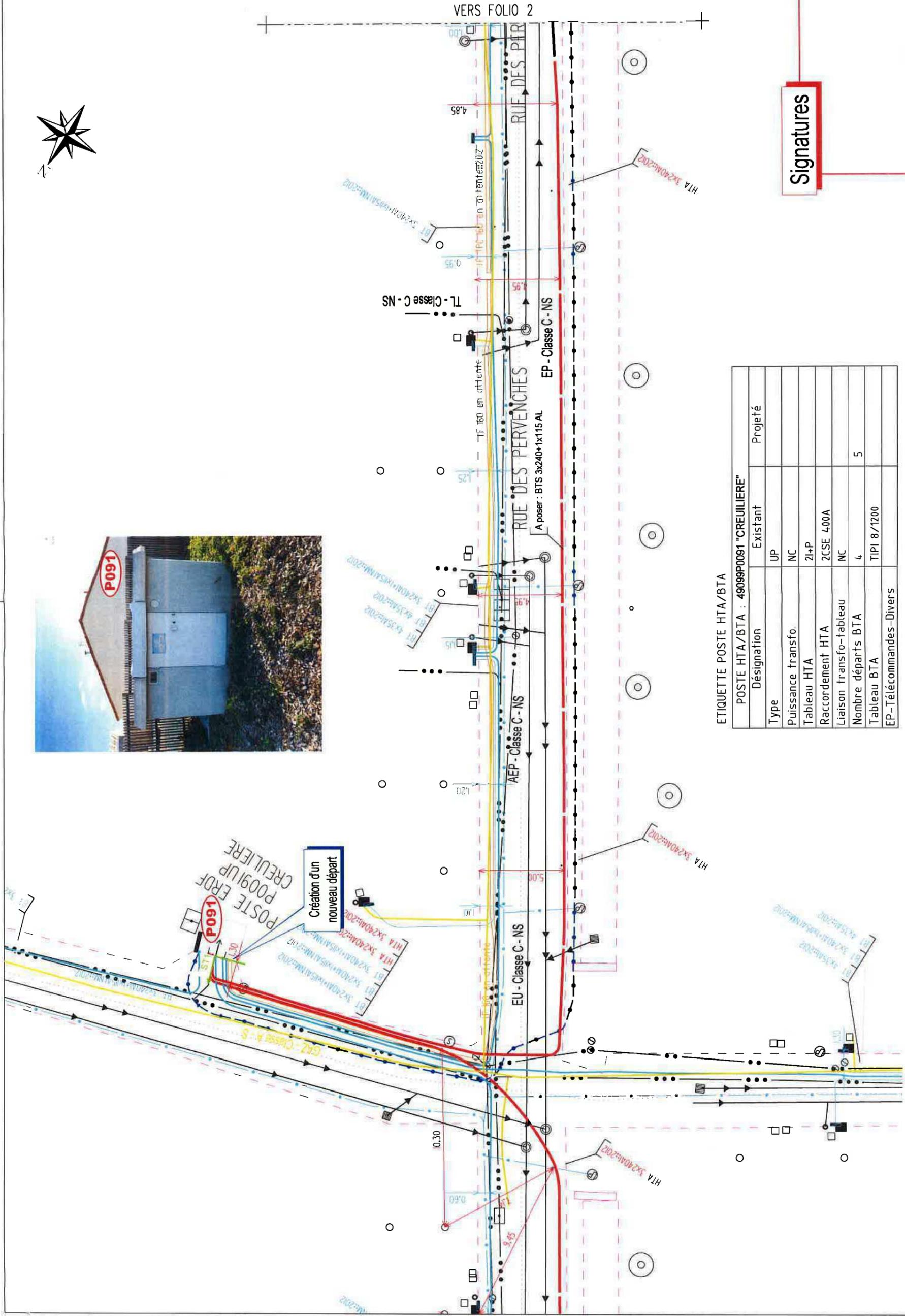
Convention pour la régularisation du passage
 du câble BT suite aux travaux sur les parcelles
 CY 795, 905, 993 et 1010 de repères P091 à A1
 afin d'alimenter la future résidence étudiante
CAPWEST sur la parcelle CY 1249



Signatures

Afr. ENEDIS: DA27/052190	Ref. Plan: 2014-002-P342 Ref. Doc. ACI: ENR-ELEC-02-v01.00	Commune: CHOLET	Date : 27/03/20	Echelle: A	Folio :
					1/3

PLAN DE CONVENTION

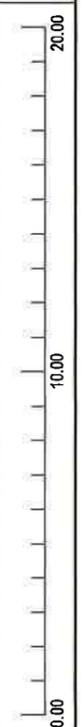


Signatures

ETIQUETTE POSTE HTA/BTA

POSTE HTA/BTA : 49099P0091 "CREULIERE"		
Désignation	Existant	Projeté
Type	UP	
Puissance transfo	NC	
Tableau HTA	2I+P	
Raccordement HTA	2CSE 400A	
Liaison transfo-tableau	NC	
Nombre départs BTA	4	5
Tableau BTA	TUPI 8/1200	
EP - Télécommandes-Divers		

NOTA : Les Canalisations et réseaux reportées sont celles communiquées par les différents services consultés (Enquêtees). Les tracés indiqués sont en fonction de la qualité et de la précision des documents remis, ou des indications données.



Aff. ENEDIS : DA27/052190
 Ref. Plan : 2014-002-P342
 Ref. Doc. ACI : ENR-ELEC-02-v01.00

Atlantic Ingénierie
 3 RUE LOUIS RENULT - CS 50185
 44802 SAINT-HERBLAIN
 Tél : 02 51 64 11 10

Commune : CHOLET

PLAN DE CONVENTION

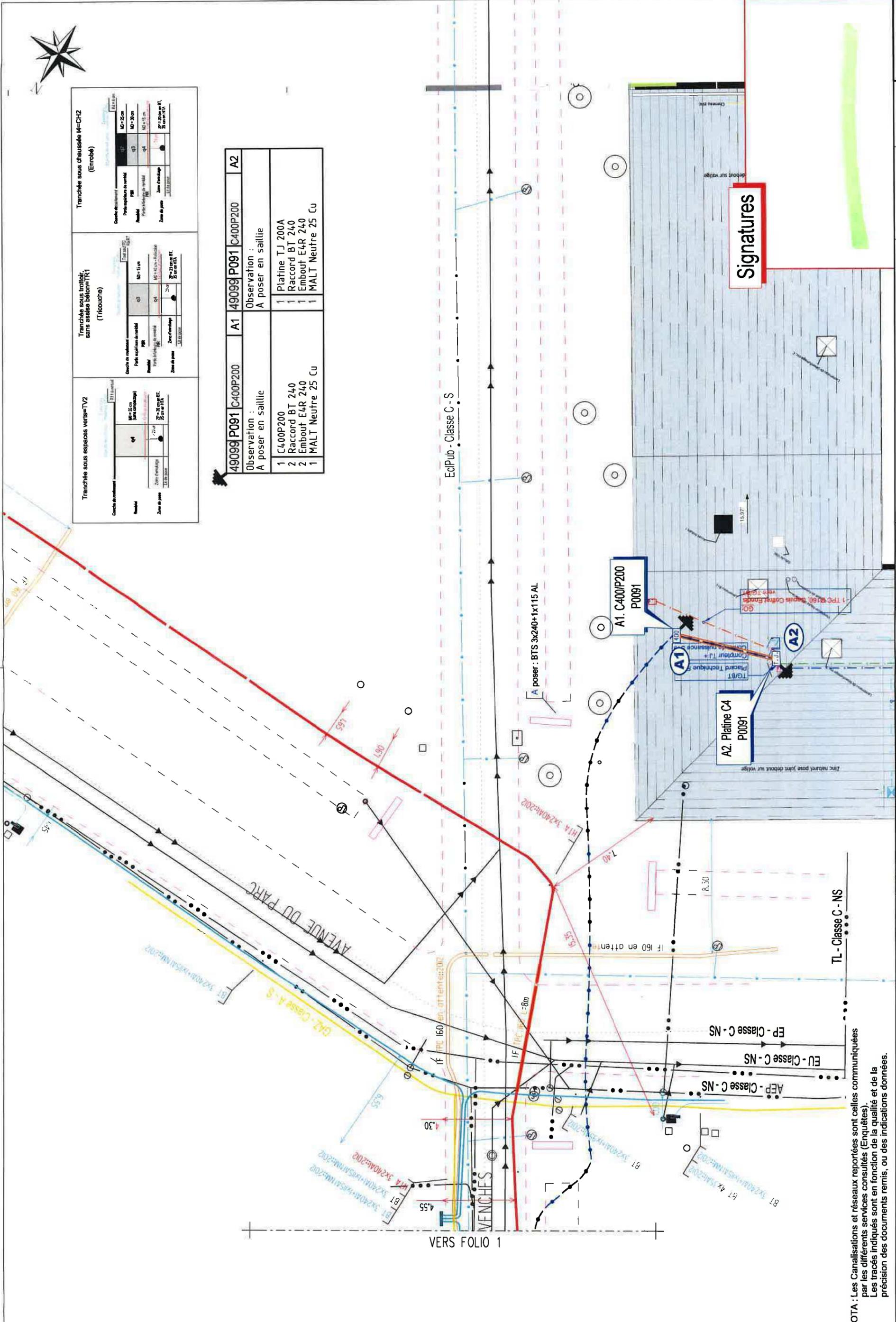
Date : 27/03/20
 Echelle : 1/200
 Indice : A

Folio : 2/3



Tranchée sous espaces verrier TVZ		Tranchée sous trottoir surie assise béton TR1 (Trottoir)		Tranchée sous chaussée M=CH2 (Enrobé)	
Code de réalisation	TVZ	Code de réalisation	TR1	Code de réalisation	CH2
Matériau	TVZ	Matériau	TR1	Matériau	CH2
Zone de pose	TVZ	Zone de pose	TR1	Zone de pose	CH2

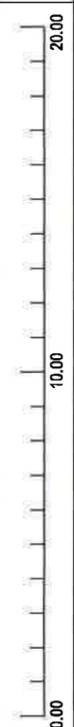
49099 P091 C400P200	A1 49099 P091 C400P200	A2
Observation : A poser en saillie		
Observation : A poser en saillie		
1 C400P200	1 Platine TJ 200A	
2 Raccord BT 240	1 Raccord BT 240	
2 Embout E4R 240	1 Embout E4R 240	
1 MALT Neutre 25 Cu	1 MALT Neutre 25 Cu	



Signatures

NOTA : Les Canalisations et réseaux reportées sont celles communiquées par les différents services consultés (Enquêtes). Les tracés indiqués sont en fonction de la qualité et de la précision des documents remis, ou des indications données.

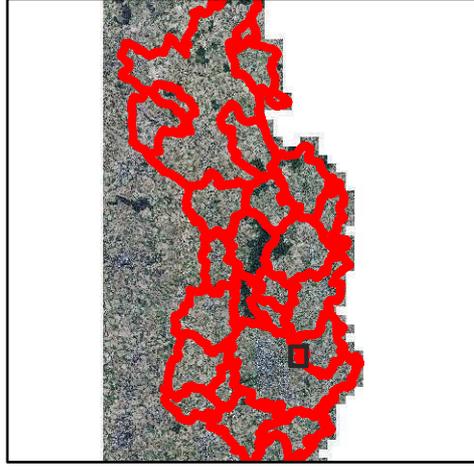
Aff. ENEDIS : DA27/052190	Ref. Plan : 2014-002-P342 Ref. Doc. ACI : ENR-ELEC-02-v01.00	Atlantic Ingénierie 3 RUE LOUIS REVAULT - CS 50185 44802 SAINT-HERBLAIN Tél : 02 51 84 11 10	Commune : CHOLET	Date : 27/03/20	Echelle : 1/200	Folio : 3/3
				Indice : A	PLAN DE CONVENTION	



Plan Parcellaire



1.15



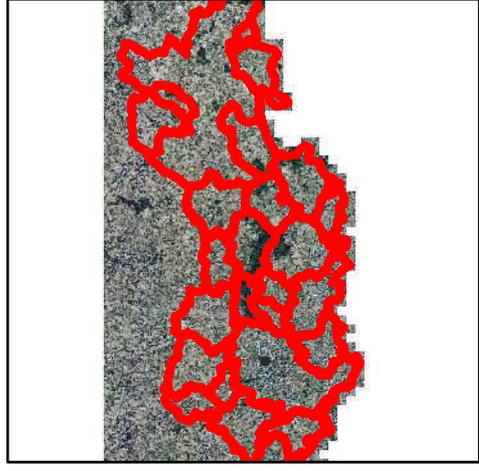
Echelle : 1:10 000

Légende

	Réseau hydrographique
	Unités foncières
Parcelles	
	Non-rejetée
Bâtiments	
	Durs
	Légers



Plan Parcellaire



Echelle : 1:2 500

Légende

-  Réseau hydrographique
-  Unités foncières

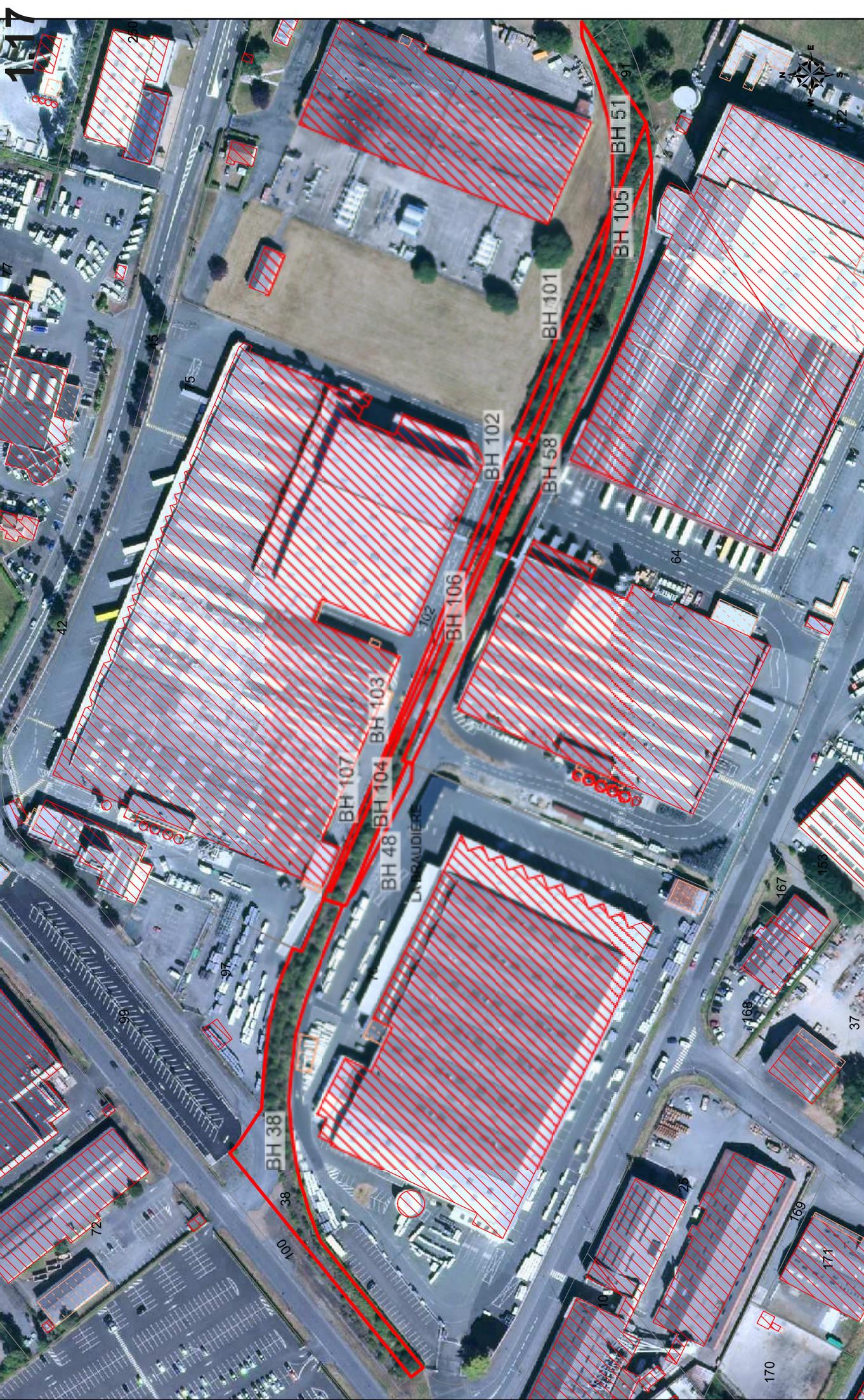
Parcelles

-  Non-rejetée

Bâtiments

-  Durs
-  Légers



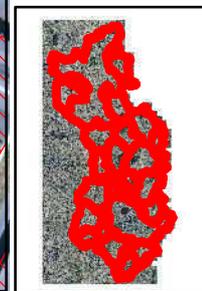


Echelle : 1:2 150

12/05/2020

Extrait cadastral

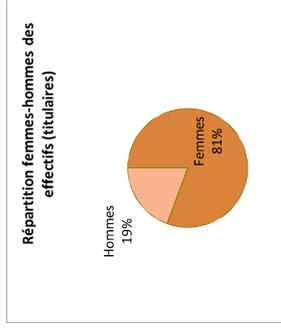
©Copyright - Communauté d'Agglomération du Choletais
Sources : DGFIP - Cadastre. Droits réservés.



RAPPORT DE SITUATION COMPAREE FEMMES/HOMMES - VILLE au 30/06/2020

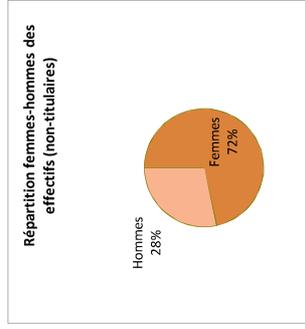
Part des femmes et des hommes par filières

Filières	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	57	12	69
filière technique	93	30	123
filière animation	50	5	55
filière culturelle	0	0	0
filière sociale	55	0	55
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	1	0	1
filière sportive	4	5	9
filière police municipale	3	11	14
hors filières	0	0	0
TOTAL	263	63	326



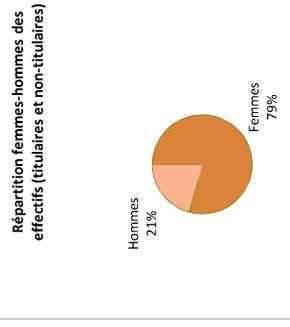
Non-titulaires emplois permanents

Filières	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	4	1	5
filière technique	20	11	31
filière animation	12	3	15
filière culturelle	0	0	0
filière sociale	5	0	5
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	0	0
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
hors filières	2	2	4
TOTAL	43	17	60



Titulaires et non-titulaires emplois permanents

Filières	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	61	13	74	82 %	18 %
technique	113	41	154	73 %	27 %
animation	62	8	70	89 %	11 %
culturelle	0	0	0		
sociale	60	0	60	100 %	0 %
médico-sociale	0	0	0		
médico-technique	1	0	1	100 %	0 %
sportive	4	5	9	44 %	56 %
police municipale	3	11	14	21 %	79 %
incendie secours	0	0	0		
Hors filières	2	2	4	50 %	50 %
TOTAL	306	80	386	79 %	21 %



Au niveau national, dans la FPT:
 Taux de féminisation: 61 %
 communes: 60 %
 EPCI: 51 %
 entre 5 et 49 agents: 66 %
 entre 50 et 499 agents: 61 %
 entre 500 et 4 999 agents: 67 %
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Part des titulaires et non titulaires

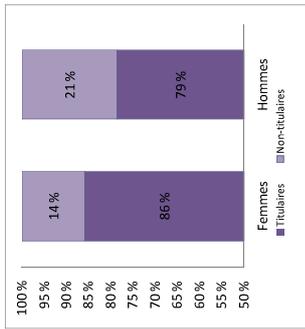
	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	86 %	79 %	81 %	19 %
Non-titulaires	14 %	21 %	72 %	28 %

Au niveau national, dans la FPT:

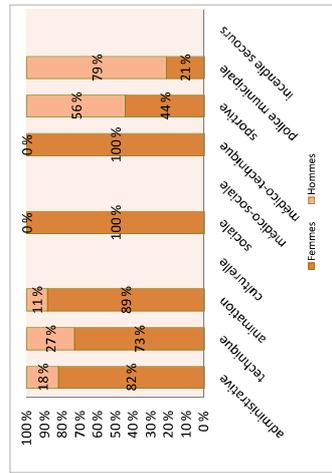
Titulaires: 58 % de femmes / 42 % d'hommes

Non-titulaires: 67 % de femmes / 33 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Répartition par filières



Au niveau national, dans la FPT:

filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes

filière technique: 71 % de femmes / 29 % d'hommes

filière animation: 63 % de femmes / 37 % d'hommes

filière culturelle: 96 % de femmes / 4 % d'hommes

filière sociale: 96 % de femmes / 4 % d'hommes

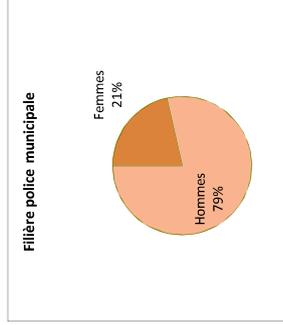
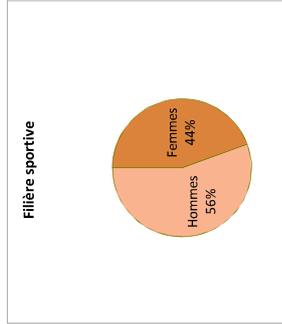
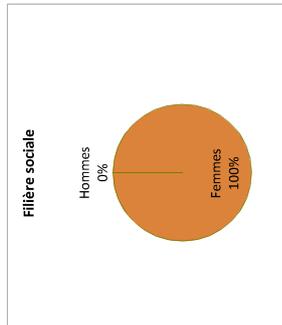
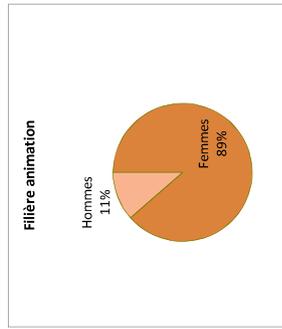
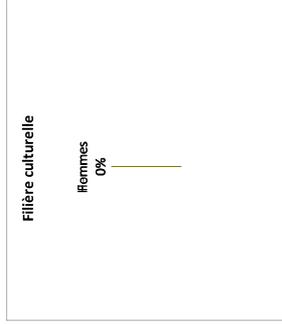
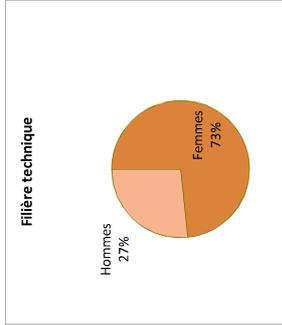
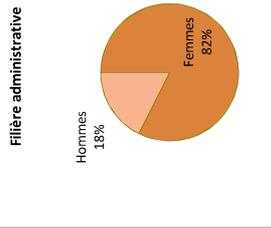
filière médico-soc: 74 % de femmes / 26 % d'hommes

filière médico-tech: 28 % de femmes / 72 % d'hommes

filière sportive-police: 21 % de femmes / 79 % d'hommes

filière incendie-sec: 4 % de femmes / 96 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Répartition par catégorie hiérarchique (Fonctionnaires)

	Femmes	Hommes
cat A	6	6
cat B	14	13
cat C	243	44

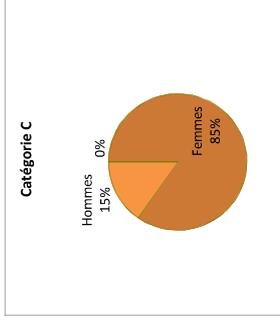
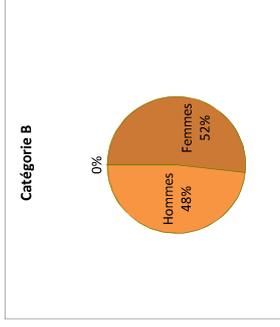
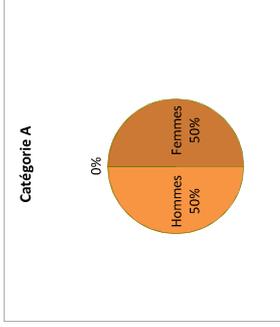
Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes

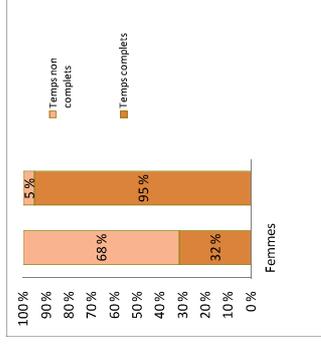
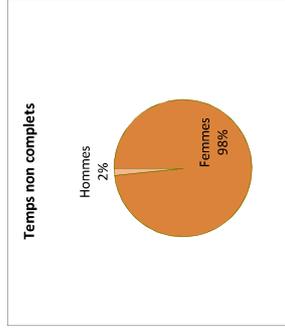
cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGA/FP, chiffres clés de l'égalité pro 2014



Temps complets / non complets (Fonctionnaires)

	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	83	60	32 %	95 %
Temps non complets	180	3	68 %	5 %
Total	263	63	100 %	100 %



RAPPORT DE SITUATION COMPAREE FEMMES/HOMMES - VILLE au 30/06/2020

Pyramide des âges (Fonctionnaires)

	Femmes	%	Hommes	%
50 ans et +	130	49 %	30	48 %
40 à 49 ans	75	29 %	15	24 %
30 à 39 ans	36	14 %	14	22 %
- 30 ans	22	8 %	4	6 %
Total	263	100 %	63	100 %

Au niveau national, dans la FPT:

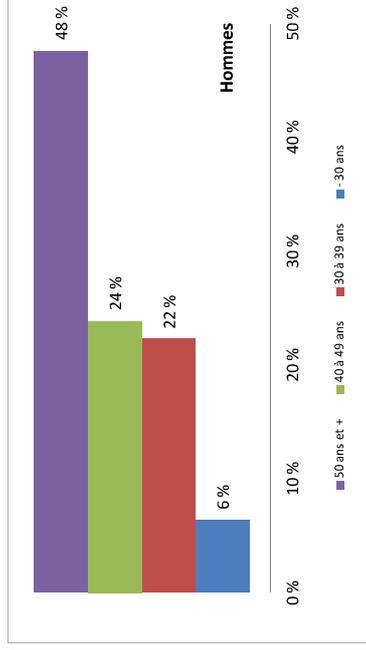
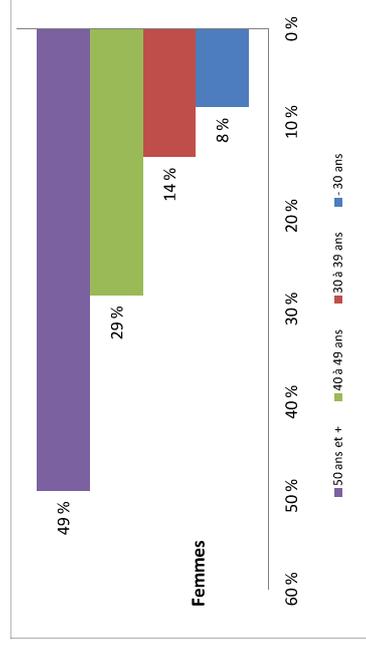
Age moyen: femmes: 43,5 ans

hommes: 43,6 ans

Part des moins de 30 ans: 11,3 % (idem f et h)

Part des plus de 50 ans: femmes: 33,9 %

hommes: 33,4 %



RAPPORT DE SITUATION COMPAREE FEMMES/HOMMES - VILLE au 30/06/2020

Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	1	1
- sur postes de direction"	0	0	0
- sur emplois d'encadrement sup et de direction (ESD)*	0	1	1
- sur postes de chef-fe de service / direction d'équipement	0	0	0
Total	0	1	1

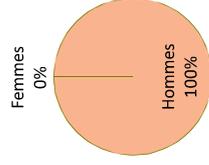
* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

Au niveau national, dans la FPT:

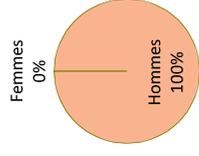
Emplois d'encadrement supérieur et de direction: 35 % de femmes / 65 % d'hommes
 Emplois fonctionnels administratifs: 35 % de femmes / 65 % d'hommes
 Emplois fonctionnels techniques: 16,5 % de femmes / 83,5 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

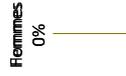
Répartition des emplois fonctionnels



Répartition des emplois d'encadrement supérieur et de direction



Répartition des postes de direction



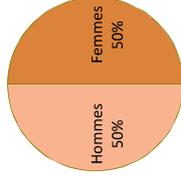
Répartition des postes de chef-fe de services / direction d'équipement



Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	4	5	9
cadres A filière technique	1	1	2
cadres A filière culturelle	0	0	0
cadres A filière médico-sociale	0	0	0
cadres A filière sportive	1	0	1
cadres A filière police	0	0	0
cadres A filière médico-technique	0	0	0
Total	6	6	12

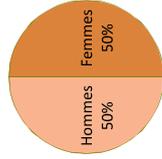
**Répartition femmes-hommes
cadres A - toutes filières**



**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière administrative**



**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière technique**



**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière culturelle**



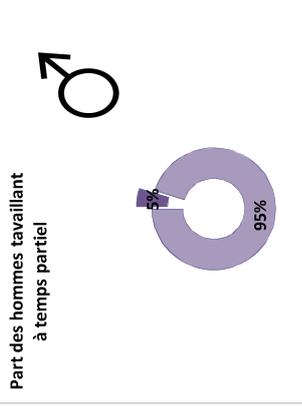
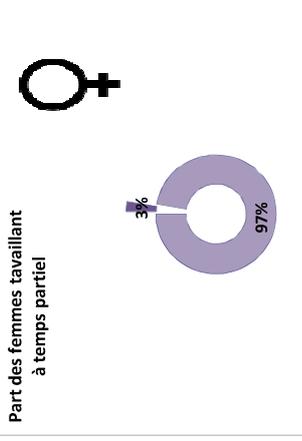
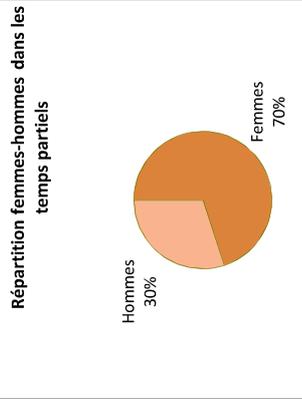
**Répartition femmes-hommes
cadres A - filière médico-sociale**



RAPPORT DE SITUATION COMPAREE FEMMES/HOMMES - VILLE au 30/06/2020

Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

Catégorie	Femmes	Hommes
Temps partiel	0	0
Autres	6	6
Total	6	6
Temps partiel	2	0
Autres	12	13
Total	14	13
Temps partiel	5	3
Autres	238	41
Total	243	44
Temps partiel	7	3
Autres	256	60
Total	263	63



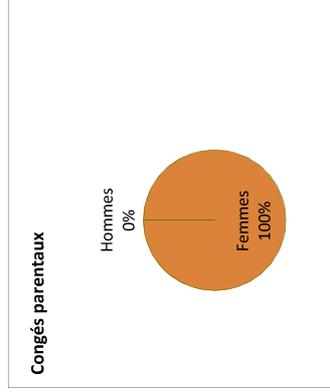
Au niveau national, dans la FPT:

- 29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes en cat A: 22,6 % des femmes / 5,2 % des hommes
- en cat B: 28,4 % des femmes / 8,9 % des hommes
- en cat C: 31,1 % des femmes / 6,1 % des hommes

Source: DGAPP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Congés parentaux

Femmes	2
Hommes	0
Total	2



Au niveau national, dans la FPT:

- 97 % des congés parentaux sont pris par des femmes

Source: DGAPP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

RAPPORT DE SITUATION COMPAREE FEMMES/HOMMES - VILLE au 30/06/2020

Salaires nets mensuels moyens avant impôts (ramenés en ETP - base paie Juin 2020)

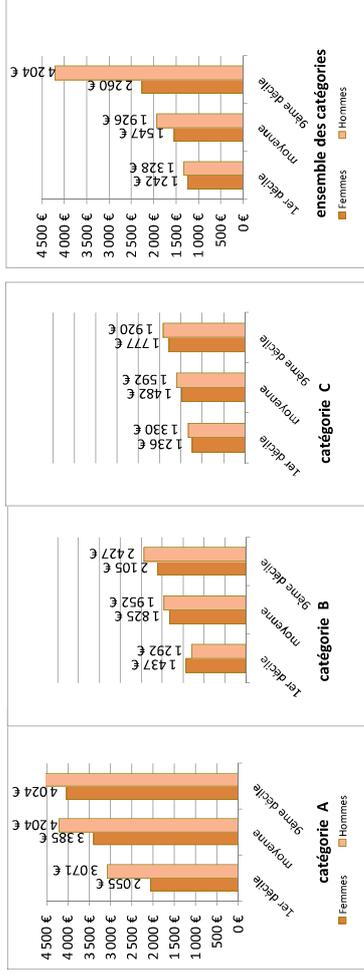
	cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes				
1 ^{er} décile	2 055 €	1 437 €	1 236 €	1 242 €
moyenne	3 385 €	1 825 €	1 482 €	1 547 €
9 ^{ème} décile	4 024 €	2 105 €	1 777 €	2 260 €
Hommes				
1 ^{er} décile	3 071 €	1 292 €	1 330 €	1 328 €
moyenne	4 204 €	1 952 €	1 592 €	1 926 €
9 ^{ème} décile	6 644 €	2 427 €	1 920 €	4 204 €

Au niveau national, dans la FPT:

Femmes: 1 734 € / Hommes: 1 944 €
soit une différence de 210 € (les hommes gagnent 12 % de plus que les femmes)

chez les cadres:

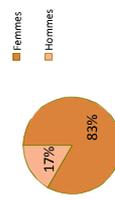
Femmes: 2 949 € / Hommes: 3 489 €
soit une différence de 550 € (les hommes cadres gagnent 18 % de plus que les femmes cadres)



Avancements de grade

	Femmes		Hommes	
	nbre d'avancements	%	Total	nbre d'avancements
cat A	0	0 %	6	0
cat B	2	14 %	13	0
cat C	13	5 %	44	3
Ensemble	15	6 %	63	3

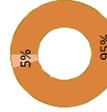
Répartition femmes-hommes des avancements de grade



Rapport avancements de grade / effectifs



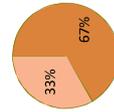
Rapport avancements de grade / effectifs



Promotions internes

	Femmes		Hommes	
	nbre de promotion	%	Total	nbre de promotion
cat A	0	0 %	6	0
cat B	14	0 %	13	0
cat C	2	1 %	44	1
Ensemble	16	1 %	63	1

Répartition femmes-hommes des promotions internes



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) **SÉANCE À DISTANCE**

Le président de la CAO précise dans la convocation si la séance est assurée :

- en présentiel exclusivement,
- en présentiel et distanciel (visioconférence ou audioconférence),
- ou par échanges écrits.

I) Modalités d'organisation d'une CAO en visioconférence ou audio conférence

1) Convocation–quorum

La convocation transmise par messagerie via l'adresse " choletagglomération.fr " créée spécifiquement pour les fonctions d'élus municipaux est adressée par le président de la CAO, via le secrétariat du Service Marchés Contrats.

À réception, chaque membre précisera s'il souhaite participer en visioconférence, audio-conférence, ou présentiel.

Le quorum est apprécié en tenant compte de la présence des membres sur place et à distance.

Les tiers invités à participer au débat ou à la présentation d'un rapport d'analyse des offres ou les membres à voix consultative seront invités à participer selon les mêmes modalités via l'adresse qu'ils auront préalablement communiquée.

2) Confidentialité des débats

Les membres en distanciel s'engagent à respecter la confidentialité des débats, et notamment à se connecter seuls à la réunion, ou uniquement avec d'autres membres invités à la CAO, à l'exception de toute personne qui serait extérieure à sa tenue.

Les membres s'engagent à ne communiquer aucun document à des tiers, dont ils seraient destinataires à l'occasion des travaux de la CAO.

3) Identification des membres

Les membres en visioconférence seront invités via leur messagerie dédiée à se connecter à l'application de visioconférence retenue par la collectivité, en suivant le lien transmis. Le secrétariat administratif de la réunion validera la connexion.

Les membres en audio-conférence seront contactés par le secrétariat administratif de la réunion, sur la ligne téléphonique indiquée préalablement.

4) Enregistrement et conservation des débats

Les débats seront enregistrés sur bande audio et/ou consignés au PV de la séance.

5) Modalités de vote–avis–PV

Le scrutin est organisé par appel nominal.

En cas de partage des voix, la voix du président de la CAO est prépondérante.

En cas de demande de vote à bulletin secret, l'avis sera reporté à une séance ultérieure, la séance étant alors assurée en présentiel exclusivement.

Le PV consigne les votes et le nom des votants, et est signé par le président de la CAO.

II) Modalités d'organisation d'une CAO par échanges écrits

1) Convocation–quorum-identification

La convocation transmise par messagerie via l'adresse " choletagglomération.fr " créée spécifiquement pour les fonctions d'élus municipaux est adressée par le président de la CAO, via le secrétariat du Service Marchés-Contrats.

Elle précise la date et l'heure de début de la séance au cours de laquelle chaque membre pourra adresser ses observations ou demande de précisions sur les sujets transmis, ainsi que la date et l'heure de clôture des débats.

Les membres à voix délibératives manifestent, via la messagerie, leur intention de participer à la séance pour la constatation du quorum.

Les tiers invités à participer au débat ou à la présentation d'un rapport d'analyse des offres ou les membres à voix consultative seront invités à participer selon les mêmes modalités via l'adresse qu'ils auront préalablement communiquée.

2) Confidentialité des débats

Les membres s'engagent à ne communiquer aucun document à des tiers, dont ils seraient destinataires à l'occasion des travaux de la CAO.

3) Tenue de la réunion

La séance est ouverte par un message du président de la CAO, adressé par le secrétariat administratif de la réunion, à l'ensemble des membres de la CAO. Il rappelle la date et l'heure limite pour la présentation des contributions de chaque membre. Il recueille les messages envoyés par chacun des membres et leur transmission à l'ensemble des participants, membres à voix délibérative et voix consultative et tiers invités à être entendus.

Les débats sont clos par un message du président de la CAO, adressé par le secrétariat administratif de la réunion.

4) Enregistrement et conservation des échanges

Les échanges seront annexés au PV de la séance.

5) Modalités de vote - avis PV

Les opérations de vote sont ouvertes immédiatement selon les mêmes modalités, l'heure de clôture étant expressément précisée.

Au terme du délai fixé pour l'expression des votes, les résultats sont communiqués à l'ensemble des membres de la CAO et consignés au PV.

En cas de partage des voix, la voix du président de la CAO est prépondérante.

En cas de demande de vote à bulletin secret, l'avis sera reporté à une séance ultérieure, la séance étant alors assurée en présentiel exclusivement.

Le PV consigne les votes et le nom des votants, et est signé par le président de la CAO.

Règlement du concours de dessins

Organisé du 27 novembre au 17 décembre 2020

Article 1 – Conditions de participation

Le concours de dessins est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 8 ans (à la date d'envoi du dessin).

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par personne est autorisé.

La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 – Format des œuvres et objet du concours

Le dessin sera à réaliser sur une feuille de format A3 (portrait ou paysage) que les enfants pourront se procurer à l'Hôtel de Ville, à la Ludothèque, à la Médiathèque ou à l'Office de Tourisme du Choletais.

Le thème du concours de dessins est " Dessine le père Noël sur son traîneau ".

Article 3 – Modalités de participation

L'enfant ou l'accompagnant devra remplir le formulaire de participation (au recto de la feuille A3).

Sur ce formulaire doivent obligatoirement figurer le nom, le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse, un numéro de téléphone et si possible une adresse courriel.

La participation du mineur est soumise à l'autorisation préalable du(es) parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale, et garant(s) du respect du présent règlement par le participant.

Chaque formulaire sera signé par le représentant légal du participant. L'autorisation parentale fournie en annexe devra être dûment remplie pour chaque participant.

Le dessin de l'enfant devra être déposé avant le 17 décembre 2020 minuit, place Travot dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

Article 4 – Composition du jury et choix des gagnants

Le jury sera composé de personnes choisies parmi les organisateurs et le partenaire du concours.

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins et sélectionneront 1 dessin par tranche d'âges (6 tranches : 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans) en fonction des critères suivants :

- pertinence par rapport au thème,
- qualité artistique,
- originalité.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 – Lots

Chacun des gagnants sera averti par téléphone ou par courriel le 18 décembre 2020. La Ville de Cholet se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du concours et, entre autre, de publier l'identité de ceux-ci.

Les auteurs des dessins sélectionnés par tranche d'âges se verront remettre un lot d'un montant équivalent à 100 €.

A cette occasion, ils seront reçus par le père Noël dans sa maison place Travot.

Article 6 – Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 27 novembre 2020 : ouverture du concours,
- 17 décembre 2020 à minuit : clôture du concours,
- 18 décembre 2020 : choix des gagnants par le jury, annonce des gagnants (par téléphone ou par courriel) et sur le Facebook de la Ville de Cholet,
- 20 décembre 2020 : remise des lots et accueil des gagnants à la maison du père Noël place Travot.

Article 7 – Droits d'auteur

Par l'acceptation du présent règlement, les participants autorisent, gratuitement, la Ville de Cholet à :

- reproduire et/ou faire reproduire, en nombre illimité, tout ou partie du dessin par tout procédé connu ou inconnu à ce jour, et notamment par impression, numérisation, et procédés analogues, sur tout support connu et inconnu à ce jour et notamment sur support papier, numérique, de nature audiovisuelle ou multimédia, et en tout format,
- représenter tout ou partie du dessin, en tous lieux, par tout procédé connu ou inconnu à ce jour et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, de représentations ou projections publiques, par affichages, expositions, film, enregistrement magnétique ou numérique, multimédia ou sites internet.

Cette autorisation inclut la reproduction et représentation, dans les conditions définies au présent article, des nom, prénom et âge de l'auteur du dessin.

La Ville de Cholet utilisera uniquement dans le cadre d'opérations non commerciales du type expositions, conférences, manifestations, publications ou tout autre événement ayant pour thème la jeunesse et la diversité culturelle pendant une durée de 2 ans à compter de la date de remise des prix concours.

Article 8 – Retour des œuvres

Pour les participants qui en feront spécifiquement la demande, les dessins leur seront renvoyés après le concours.

Article 9 – Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 10 – Annulation et interprétation

La Ville de Cholet se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 11 – Utilisation des données personnelles

La Ville de Cholet recueille les informations précitées dans le cadre du présent concours et en vue de l'utilisation des dessins réalisés. Ces données fournies sur le formulaire d'inscription et son annexe pourront être consultées par le participant et son(es) représentant(s) légal(aux) et seront conservées pendant une durée de 2 ans.

Conformément à la législation applicable relative à la protection des données personnelles, le participant et son(es) représentant(s) légal (aux) disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de retrait de

consentement, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation des données le concernant.

L'exercice de ce droit s'effectue par courrier postal à l'adresse suivante : Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – BP 32135 – 49321 CHOLET Cedex.

Le participant a également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL.

LOTISSEMENT CLOS GREGOIRE – CREATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

